

**Réunion du conseil municipal
Communauté rurale de Cocagne**

Le 22 mai 2018

18h30

Bureau de la Communauté rurale – Cocagne, NB

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire, Jean Hébert, ouvre la réunion à 18h30 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il y a 12 personnes du public.

2. PRÉSENCES

Jean Hébert, maire
Roger Després, maire-adjoint
Harold McGrath, conseiller
Marc Goguen, conseiller
Marc Cloutier, conseiller
Marcelle Paulin, directrice générale/ secrétaire- trésorière
Absent : aucun

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-053

Il est proposé par Marc Goguen, appuyé par Marc Cloutier que la présentation publique sont avancée au point 4 de l'ordre du jour.

Adopté

2018-054

Il est proposé par Harold McGrath, appuyé par Roger Després, que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante : que la présentation publique soit avancée au point 4.

Adopté

4. PRÉSENTATIONS PUBLIQUES

a) Plan révisé par le Comité de planification du plan rural, présenté par Jean Goguen, urbaniste à la CSRK

Le comité a eu une réunion le 14 mai et a des recommandations à faire au conseil municipal. Le comité a reçu 4 documents. Il y a eu une demande de modification pour certains termes de la définition de « usage agricole artisanal (hobby farm) ». Le conseil vote sur la proposition suivante.

2018-055

Il est proposé par Harold McGrath et appuyé de Roger Després que le maximum de poules alloué dans un usage agricole artisanal (hobby farm) soit de 15 et que le maximum de bétail soit de 1 bétail par acre et maximum de 2 bétails.

Adopté

Il y a une demande pour changer le type de zonage pour les terrains #25226168 et 25039421 de résidentiel à communautaire puisqu'une clinique de santé est établie sur ces lots. Le comité de travail du plan rural propose au conseil de faire le changement. Il y a des gens dans la salle qui s'inquiètent de ce changement. Le conseil décide de ne pas faire le changement maintenant.

2018-056

Il est proposé par Marc Goguen et appuyé de Marc Cloutier que nous ne faisons pas le changement de zonage pour les terrains # 25226168 et # 25039421 contrairement à la suggestion du comité de travail du plan rural. Une demande de rezonage pourra être faite après que le plan soit en vigueur, pour les usages demandés par la propriétaire.

Adopté

Nous avons eu une demande de changement de zone résidentielle à commerciale. Le comité suggère de refuser cette demande parce qu'on n'a pu en informer les voisins.

2018-057

Il est proposé par Harold McGrath et appuyé de Marc Goguen que la demande de changement de zonage de résidentiel à commerciale pour le terrain # 25432667 soit refusée puisque nous n'avons pas pu en informer les voisins. Nous allons donc attendre une demande officielle de rezonage.

Adopté

Dans le plan rural proposé, à l'article 4.14 (4) il est dit qu' « aucun bâtiment, construction ou hébergement pour animaux ne doit être aménagé à moins de 10 mètres des propriétés adjacentes ». Une demande a été faite pour augmenter cette distance à 20 mètres.

2018-058

Il est proposé par Marc Goguen et appuyé de Roger Després d'accepter la suggestion du comité de travail du plan rural de ne pas modifier la marge de recul de 10 mètres mentionnée dans l'article 4.14(4).

Adopté

D'autres points ont été étudiés par le comité : ajouter certaines occupations dans la liste des occupations professionnelles à domicile; modifier la grandeur permise pour les enseignes (pour les occupations à domicile); modifier la grandeur permise pour la surface d'un bâtiment accessoire (dans le cas d'occupations à domicile) et la définition de la largeur d'un lot. Pour ce qui est de la liste des occupations à domicile permises, le comité considère qu'il est préférable d'avoir une liste minimale et permettre des occupations similaires. Pour les pancartes et la superficie d'un bâtiment accessoire, le comité considère que les formats tel que décrits dans le plan sont adéquats. Pour ce qui est de la largeur d'un lot, le comité a utilisé la définition de la loi provinciale sur le lotissement. Le comité recommande donc au conseil de ne pas faire des changements dans ces cas présentés par Madame Rodrigues.

2018-059

Il est proposé par Harold McGrath et appuyé de Marc Goguen d'accepter la suggestion du comité de travail du plan rural de ne pas effectuer de changements demandés dans le document de Madame Rodrigues à l'exception des items traités à la résolution 2018-055 ci-haut.

Adopté

Le point suivant est apporté par le conseil municipal.

2018-060

Étant donné que l'article du plan rural 3.1.3 (iv) dit que pour une habitation unifamiliale, la superficie du plancher du rez-de-chaussée ne peut être inférieure à « une largeur ou profondeur minimale de 7 mètres », et que le conseil préfère une largeur ou profondeur minimale de 4 mètres, il est proposé par Harold McGrath et appuyé de Marc Cloutier que l'on change à 4 mètres la largeur ou profondeur minimale dans l'article 3.1.3 (iv).

Adopté

b) Impact de l'arrosage et du labourage de la terre, présenté par Louis-Émile Cormier

Louis-Émile dit qu'il a la nature et la protection des habitats à cœur. Il explique que le labourage ne devrait pas être à moins de 30 mètres des rivages (zone tampon) mais il semble que les fermiers ont une permission spéciale. Le GDDPC, des citoyens et lui sont inquiets parce que près d'ici un fermier a labouré jusqu'à la rive. L'agronome à qui il s'est adressé ne pouvait pas lui dire si c'est correct sans avoir été faire l'examen du terrain. Louis-Émile dit que le temps presse et il demande l'appui de la Communauté rurale de Cocagne pour régler la question de la zone tampon de 30 mètres. Il dit qu'il est très important de préserver nos cours d'eau pour protéger les balbuzards, les huîtres et autres. Nous avons besoin de zones tampons pour faire face aux changements climatiques.

5. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊT

Aucun.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MAI 2018

Remise à la prochaine réunion.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

a) Lettre à la GRC –priorités à Cocagne

Jean n'aura pas besoin d'une lettre, il va leur dire en personne à la rencontre prévue.

8. CORRESPONDANCES

2018-061

Il est proposé par Harold McGrath et appuyé de Marc Cloutier de continuer la réunion au-delà de 21 h pour nous permettre de discuter des points 10.a) et 10.b).

Adopté

9. RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

a) Jean Hébert – maire

-Remis à la prochaine réunion

b) Roger Després – maire-adjoint

- Remis à la prochaine réunion

c) Marc Cloutier – conseiller

-Remis à la prochaine réunion

d) Marc Goguen – conseiller

-Remis à la prochaine réunion

e) Harold McGrath – conseiller

-Remis à la prochaine réunion

f) Marcelle Paulin – directrice générale/ secrétaire-trésorière

-Remis à la prochaine réunion

10. AFFAIRES NOUVELLES

a) Gestion des actifs, proposition de Crandall Engineering

Un système de gestion des actifs doit être mis en place et un rapport envoyé au gouvernement au plus tard à la fin juillet 2018. En général les municipalités se font aider par des consultants pour faire ce travail parce que le staff n'a pas le temps et l'expertise nécessaire. La firme Crandall Engineering nous a fait une proposition en ce sens.

2018-062

Il est proposé par Marc Goguen et appuyé de Marc Cloutier d'embaucher la firme Crandall pour la préparation du plan de gestion des actifs pour un montant de 8 000\$ + taxes.

Adopté

b) Tenue d'une réunion de sécurité publique à Cocagne

LA CSRK nous propose de tenir une journée de sécurité publique à Cocagne le 22 septembre prochain. Nous aurions besoin de la collaboration de nos pompiers pour plusieurs démonstrations. Le conseil aimerait que cette journée ait lieu si c'est possible pour les pompiers de participer. Marcelle va vérifier avec le chef pompier et donner ensuite une réponse à la CSRK.

c) Gala des anciens de l'École Clément –Cormier

Remis à la prochaine réunion

11. ADOPTION D'ARRÊTÉS

a) Arrêté municipal # 2018-02 sur le plan rural de la CRC, 1^{ère} lecture

Remis à la prochaine réunion

12. NOMINATION À DES COMITÉS

13. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DU CONSEIL

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen nous informe que la réunion du district # 9 du « Wood Marketing Board » va avoir lieu jeudi le 24 mai à 19 h au Centre communautaire de Notre-Dame.

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

2018-063

Il est proposé par Harold McGrath que l'ajournement ait lieu à 21 h 20.

Marcelle Paulin
Directrice générale

Jean Hébert
Maire